

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Demandes de subventions d'associations à caractère éducatif - 4e répartition 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a inscrit au BP 2020 un crédit de 400 000 € destiné à l'attribution de subventions départementales de fonctionnement pour les associations à caractère éducatif.

Dans le cadre de la politique éducative volontariste de la collectivité, il est proposé de soutenir le projet spécifique figurant en annexe de l'Ecole Centrale, qui participe d'une part à l'accompagnement éducatif et scolaire des collégiens et d'autre part à un accompagnement durant leur période de recherche de stage, qui s'avère être leur première immersion dans le monde professionnel.

Par ailleurs, suite à une erreur matérielle, deux subventions complémentaires au rapport n° 157 de la Commission permanente du 25/09/2020 sont proposées dans le cadre de l'attribution des actions éducatives pour l'année 2020/2021 aux collèges publics et privés, ainsi qu'aux maisons familiales et rurales.

Ces projets sont conformes à l'axe d'accompagnement des collégiens développé dans le cadre du Plan Charlemagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL